Instruction pour la notification d'interruptions de production

Remarques générales

Selon la *directive du groupe bilan pour les énergies renouvelables (GB ER) pour des producteurs en vue de l'admission et de l'exploitation d'installations de production munies d'une mesure de la courbe de charge* paragraphe 5.3 les producteurs doivent notifier des interruptions de production au responsable du groupe bilan (RGB ER).

Envoi par mail de la notification de l'interruption de production

Envoyez la notification de l''interruption à l'adresse e-mail suivante:
fahrplan.bgee@swenex.ch

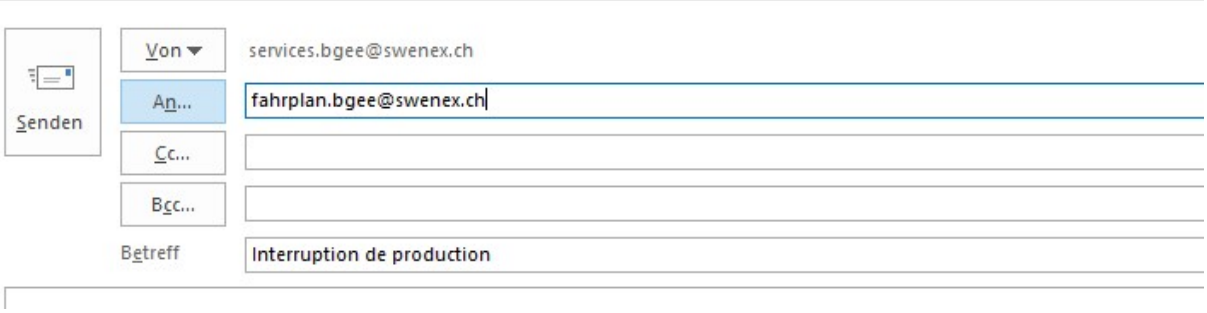

Point de mesure: CH0000001234500000000000000006220
Interruption/Réduction début: 26.02.2019 15:00
Interruption/Réduction fin: 02.03.2019 16:00
Puissance résiduelle disponible en % de la puissance nominale : 20%
Puissance nominale [kW]: 1000

Confirmation de la réception de l'interruption de production

Après la réception avec succès de l'interruption de production vous obtenez un accusé réception.

Information supplémentaire

Si une seule position au mail ne correspond pas au modèle mentionné ci-dessus, le mail est refusé. La cause du refus figure au message d'erreur après l'essai d'importation.

Important: Les délais indiqués dans la directive doivent être observés.

Kriens, le 20. Dezember 2018

swenex – swiss energy exchange Ltd

swenex - swiss energy exchange Ltd ● Nidfeldstrasse 1 ● Postfach 2260 CH-6010 Kriens 2
Telefon +41 41 317 38 83 ● services.bgee@swenex.ch ● bg-ee.swenex.ch